

fort bel homme. Causeur agréable, aux manières distinguées, il a le don de plaire à tous ceux qui ont l'avantage de l'approcher.

Comme orateur de husting, on le dit très fort. Je n'ai jamais eu le plaisir de l'entendre, mais je ne crains pas d'affirmer qu'il est un bon *debater* parlementaire.

M. Blanchet a eu le bon esprit de ne jamais abuser de son droit de parler en courtoisie; aussi sa parole n'a-t-elle eu que plus d'influence lorsqu'il a voulu se faire entendre.

En Chambre, l'Orateur préside aux débats avec une imperturbabilité stoïcienne. Le bras droit renversé sur le côté de son fauteuil, la pose aisée, le regard indifférent, il s'entend interpellé de droite de gauche sans en paraître affecté. Disputez-vous bien entre vous, messieurs les députés, semble-t-il dire aux deux côtés de la Chambre; quant à moi, je connais ma place, je sais la garder: *In medio stat virtus*.

CHARLES OUIMET.

[Pour l'Album des Familles.]

L'hon. J. A. CHAPLEAU, C. R.

PREMIER MINISTRE

DE LA

Province de Québec.

*Pro re. pro re nat!*



L y a maintenant vingt-cinq ans, un jeune homme arrivait à Montréal. Sa figure était sympathique, son œil intelligent. Il y avait dans toute sa personne un je ne sais quoi qui attirait, qui fascinait. Les vieux de ce temps-là disaient en parlant de lui: *Ce garçon fera son chemin!* Je l'ai intimement connu cet homme qui commande aujourd'hui au Parlement Provincial de Québec, et j'ai le droit d'en parler franchement et ouvertement, en autant que que lui devant rien on ne m'accusera pas de partialité à son égard. Le Premier Ministre de la province de Québec est presque un étranger pour moi maintenant, mais je n'en ai pas moins conservé le plus grand respect pour son incontestable talent.

Je ne veux pas faire de critique mal-

veillante, mais je n'hésite pas à déclarer de suite que dans mon humble opinion, on n'a jamais laissé connaître au public ce que c'était que Joseph Adolphe Chapleau.

M. Chapleau est essentiellement l'homme de ses œuvres.

Sa mère était une demoiselle. Sigouin: Je l'ai bien connue et je conserve de ses vertus le plus respectueux souvenir. C'était une femme de beaucoup de mérite et aux qualités de l'esprit elle joignait tous les dons qui forment réellement un bon cœur. Elle n'avait pas d'argent à donner à son fils, mais elle lui donna de sages conseils; et c'est sous son toit béni, que plus d'une fois il est venu, brisé et souffrant, se reposer et guérir son âme des blessures de la vie.

M. Chapleau avait deux sœurs, l'aînée est morte, il y a déjà quelques années; la plus jeune, Hélène, a préféré passer par le monde que de le traverser, et elle a conservé pour le cloître sa jeunesse et ses talents. Elle n'était encore qu'une fillette quand je la vis pour la dernière fois, il y a onze ans.

La famille Chapleau est composée de personnes capables, et hommes comme femmes, les membres de cette famille font honneur à la nationalité à laquelle ils appartiennent. Le plus jeune frère de Chapleau, Henri, mort entre mes bras, il y a cinq ans, était un garçon d'un rare mérite et il n'y avait que sa piété pour égaler l'honorabilité de son caractère. On se demandera, peut-être, pourquoi je laisse connaître au public tous ces détails intimes, c'est parce que je veux faire comprendre que j'ai été placé, par les circonstances, en état de juger un homme dont on a dit bien du mal lorsque très souvent on aurait dû en dire du bien. Pour le combattre on a eu recours à la calomnie. Que ne s'est-on contenté de la médisance? Chapleau alors aurait été en état de se défendre.

Lorsque la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord fut devenue une *chose décidée*; l'honorable M. Gédéon Ouimet reçut de Sir George Etienne Cartier l'offre d'un portefeuille dans le premier Cabinet Provincial de la province de Québec. M. Gédéon Ouimet n'accepta que sous la condition expresse, qu'on lui confierait le portefeuille de Procureur Général. L'honorable M. Ouimet fut élu par acclamation pour le comté des Deux-Montagnes, le 22 août 1867. Chapleau était là. On me pardonnera ce souvenir de ma jeunesse, je l'offre au public avec confiance; l'honorable M. Chauveau abandonna le poste de surintendant de l'Instruction publique dans le Bas-Canada d'alors, et accepta la responsabilité d'être le Premier Ministre de Sir Nsreisse Belleau, qui fut le premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Malgré que l'honorable George Brown eût consenti à donner la main à son im-

placable adversaire, George Etienne Cartier, le projet d'une confédération des provinces de l'Amérique du Nord n'était pas accepté favorablement par le district de Montréal.

Le premier Premier Ministre, ne rencontra pas d'opposition dans le comté de Québec, district de Québec, mais il n'en fut pas de même de l'honorable M. Ouimet, qui, retiré depuis de longues années de la vie publique, avait à combattre de redoutables adversaires. Ce ne fut qu'à la dernière heure qu'il fut décidé que M. G. Ouimet ne rencontrerait pas d'opposition. L'élection, dans le comté des Deux-Montagnes, se termina à la satisfaction du parti conservateur et le nouvel élu n'avait plus à s'occuper que de l'élection d'un partisan politique dans et pour le comté de Terrebonne. Je n'en rappelle comme d'hier. M. Rodrigue Masson voulait avoir son petit mot à dire dans cette élection et il ne demandait que les deux mandats. Idée bizarre, si vous le voulez, mais enfin les choses en étaient là. M. Gédéon Ouimet intervint et il fut convenu que M. Rodrigue Masson représenterait le comté de Terrebonne, à la Chambre des Communes et que M. J. A. Chapleau, aurait son siège pour le même comté, dans le Parlement de la province de Québec.

Voilà la *vérité vraie* et Chapleau lui-même n'oserait pas me contredire.

En apprenant l'élection des honorables messieurs Chauveau, G. Ouimet et J. A. Chapleau, l'honorable sénateur Hector Fabre, disait dans son journal, *l'Evenement*: "C'est la Tribune Française qui se relève."

C'est à M. Chapleau que fut dévolue la tâche de proposer l'adoption du discours du trône, à la réunion du premier Parlement provincial. Il le fit avec un tact qui ne laissait rien à désirer.

J'ai dit, en commençant, que l'on n'avait jamais jugé cet homme avec impartialité et je le maintiens.

Le plus grand succès oratoire de Chapleau a été son plaidoyer en faveur de Rochon, accusé du meurtre de Madden, à St. Polycarpe, dans le comté de Soulanges. Cette cause a été plaidée à Montréal, sous la présidence du regretté juge Mondelet. L'honorable juge Ramsay agissait comme représentant de la Couronne.

Que l'on prenne les journaux d'alors et l'on verra que j'ai raison.

Plusieurs écrivains ont passé leur temps à dire: "M. Chapleau, dans un de ces discours, comme seul il peut en faire," ou bien encore, "dont lui seul a le secret."

Puis, aussi, j'ai lu plusieurs comptes-rendus qui le plaçaient au premier rang, tandis que d'autres allaient jusqu'à dire qu'il ne connaissait même pas sa grammaire.

Établissons les faits: M. Chapleau a fait un excellent cours d'étude.

Il a été l'un des plus brillants orateurs